



## NOTE D'INFORMATION

# ASSISTANT DE SOINS EN GÉRONTOLOGIE

### La fonction d'Assistant de Soins en Gériatologie

La fonction d'assistant de soins en gériatologie consiste en une assistance dans les actes de la vie quotidienne des personnes fragilisées par la maladie d'Alzheimer et de leur entourage. Les activités réalisées visent la stimulation sociale et cognitive des capacités restantes. L'assistant de soins en gériatologie contribue à l'évaluation des besoins, à la surveillance, à la prévention des complications et au soutien de personnes âgées présentant des déficiences sensorielles, physiques ou psychiques ou des troubles du comportement, et de leurs aidants. Il contribue à restaurer ou préserver leur autonomie, à maintenir ou restaurer l'image d'eux-mêmes, à prévenir les complications et situations d'isolement.

### Public concerné

- aides-soignants, aides médico-psychologiques, accompagnants éducatifs et sociaux et auxiliaires de vie sociale en situation d'emploi auprès de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées ;
- demandeurs d'emploi diplômés aides-soignants, aides médico-psychologiques, accompagnants éducatifs et sociaux ou auxiliaires de vie sociale.

### Prérequis

- Être titulaire du diplôme d'aide-soignant, d'aide médico-psychologique, d'auxiliaire de vie sociale ou d'accompagnant éducatif et social spécialité "Accompagnement de la vie à domicile" ou "Accompagnement de la vie en structure collective".
- Être en situation d'exercice effectif auprès de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées.

### Modalités d'inscription et d'accès à la formation

Les candidats à la formation doivent se pré-inscrire en ligne sur notre site [www.cef-bergerac.org](http://www.cef-bergerac.org) durant la **période d'ouverture aux pré-inscriptions, soit entre le jeudi 5 novembre 2020 et le vendredi 12 février 2021 pour la session 2021**. Dans les quinze jours suivant sa pré-inscription en ligne, le candidat doit transmettre au Ce.F les informations et documents indiqués au paragraphe "Documents et pièces à fournir pour l'inscription". L'inscription est confirmée lorsque toutes les pièces demandées ont été fournies. La formation est accessible aux personnes en situation de handicap. L'accès et l'aménagement des bâtiments sont conformes aux règles d'hygiène et de sécurité, et adaptés à l'accueil des personnes porteuses de handicap et à mobilité réduite. Le responsable de formation et le référent handicap sont garants de l'accueil et de l'adaptation des parcours de formation, de la prise en compte des situations de handicap et des besoins en compensation (pédagogie, matériel, moyens techniques, ...).

### Organisation pédagogique

La formation a une durée totale de 140 heures planifiées sur 20 jours de 7 heures. Elle est organisée en 10 regroupements de 2 jours au rythme moyen d'un regroupement tous les 15 jours, entre février et juin 2021, hors vacances scolaires zone A. Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- |  |                                     |
|--|-------------------------------------|
| • Jeudi 25 et Vendredi 26 février 2021 | • Jeudi 6 et Vendredi 7 mai 2021    |
| • Jeudi 11 et Vendredi 12 mars 2021    | • Jeudi 20 et Vendredi 21 mai 2021  |
| • Jeudi 25 et Vendredi 26 mars 2021    | • Jeudi 3 et Vendredi 4 juin 2021   |
| • Jeudi 8 et Vendredi 9 avril 2021     | • Jeudi 17 et Vendredi 18 juin 2021 |
| • Jeudi 29 et Vendredi 30 avril 2021   | • Jeudi 24 et Vendredi 25 juin 2021 |

Les horaires sont de 8 heures 30 à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures.

Pour les candidats demandeurs d'emploi, un stage de 175 heures est à réaliser en alternance durant la période de formation dans une structure ou service accueillant des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées.





L'engagement d'une session de formation est conditionné à un nombre suffisant de participants. Le Ce.F peut être amené à annuler et/ou reporter une session de formation jusqu'à 10 jours ouvrés avant la date prévue de début de l'action.

## **Objectifs et contenus**

La formation d'assistant de soins en gérontologie est une formation professionnelle continue préparant à l'exercice de la fonction, pour travailler en collégialité avec l'ensemble des autres intervenants, tant au sein de l'équipe qu'en dehors. Elle permet d'acquérir les compétences mentionnées dans le référentiel de la fonction d'assistant de soins en gérontologie afin d'offrir aux professionnels des outils contribuant à un accompagnement optimal des personnes malades et de leurs aidants. Elle s'appuie autant que possible sur l'analyse des pratiques en valorisant l'expérience professionnelle dispensée dans les différents lieux d'exercice.

Domaine de Formation 1 : Concourir à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet individualisé dans le respect de la personne.

Domaine de Formation 2 : Aider et soutenir les personnes dans les actes de la vie quotidienne en tenant compte de leurs besoins et de leur degré d'autonomie.

Domaine de Formation 3 : Mettre en place des activités de stimulation sociale et cognitive en lien notamment avec les psychomotriciens, ergothérapeutes ou psychologues.

Domaine de Formation 4 : Comprendre et interpréter les principaux paramètres liés à l'état de santé.

Domaine de Formation 5 : Réaliser des soins quotidiens en utilisant les techniques appropriées.

## **Intervenants pressentis**

Divers professionnels des secteurs sanitaire, social et médico-social animent les séquences de formation : juriste, éducateur spécialisé, psycho-gérontologue, psycho-sociologue, psychologue clinicien, diététicienne, psychomotricienne, infirmière, cadre de santé, directeur d'IFAS, proche-aidant de France Alzheimer Dordogne, ...

## **Dispenses et allègements**

Pas de possibilité d'allègements ou dispenses (Article 1 de l'Arrêté du 23 juin 2010 relatif à la formation préparant à la fonction d'assistant de soins en gérontologie).

## **Évaluation des acquis / Validation**

Un positionnement à l'entrée en formation et à la sortie de la formation permet l'évaluation du niveau de maîtrise des compétences de l'assistant de soins en gérontologie. Une attestation de suivi de formation, totale ou partielle selon l'assiduité, est délivrée à l'issue de la formation.

**Coût de la formation** Organisme non assujetti à la TVA.

Coût total = 1705 €uros (frais de dossier 25 €uros et frais pédagogiques 1680 €uros)

## **Documents et pièces à fournir pour l'inscription**

- 1 photo d'identité récente.
- 2 timbres postaux autocollants au tarif en vigueur (20 gr).
- la photocopie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité.
- la photocopie du diplôme aide-soignant ou aide médico-psychologique ou auxiliaire de vie sociale ou accompagnant éducatif et social spécialité.
- un curriculum vitæ détaillé et à jour.
- un chèque de 25 €uros à l'ordre du Ce.F.
- selon le financement, une attestation du conseiller Pôle Emploi, Mission Locale ou Cap Emploi du dépôt de la demande d'aide, un courrier de l'employeur indiquant la prise en charge, un chèque de 1680 €uros ou du montant de la partie autofinancée à l'ordre du Ce.F.

## **Personnes contact**

Delphine TRABALZINI, Assistante de formation, 05.53.22.23.06., delphine.trabalzini@johnbost.fr

Michel DULONG, Responsable des Formations Qualifiantes et Professionnelles Continues, michel.dulong@johnbost.fr

Marie-Agnès ROUX, Référente handicap, marie-agnes.roux@johnbost.fr

Ce.F – 28 bd Albert Claveille, CS 30020 - 24112 BERGERAC CEDEX

Tél 05 53 22 23 00 - Fax 05 53 23 93 05 - cef@johnbost.fr – www.cef-bergerac.org

SIRET 781 669 601 00218 APE 8542Z n° déclaration d'activité 72 24 00013 24

